



# Communiqué de presse

25/22

Montreuil, le 8 mars 2022.

## Annnonce d'une revalorisation salariale de 183 € dans le secteur social et médico-social, mais pas pour tou.te.s et sous certaines conditions

Quelles sont les positions aujourd'hui :

- Celle du gouvernement : juste une annonce orale, à la conférence des métiers, qui dit prévoir la revalorisation salariale des salarié.e.s de la filière socio-éducative. Avec pour conséquence l'exclusion d'un grand nombre de personnels dont les plus bas salaires : personnel des services généraux, techniques, administratifs, maitresses de maison, assistants familiaux, surveillants de nuit...Quid des faisant-fonction ?
- Celle des employeurs (AXESS): pas de dénonciation ni de fusion des conventions collectives, mais ils s'accordent pour une convention unique. A la lecture de leur document de travail, la CGT dit que c'est inacceptable de penser qu'une CCUE sur le secteur sanitaire social et médico-social à but non lucratif puisse être négociée en remettant en cause le principe même d'une évolution par ancienneté et les congés supplémentaires (congés d'ancienneté, trimestriel, récupération de fériés).

La CGT dit son opposition :

- Au salaire pour partie au mérite à travers les critères classants.
- A un accord de méthode qui viendrait saucissonner la négociation.
- Celle de la CGT qui sera là, présente et offensive pour construire une convention unique et étendue de haut niveau dans les instances de négociation de la BASS. Elle défendra nos conquies conventionnels et se battra avec vous pour en obtenir d'autres, à commencer par les 183 € pour tou.te.s tout de suite.

Les instances paritaires entre représentants des employeurs et syndicats représentatifs sont en train de se mettre en place – rien n'est acté – la négociation sera longue.

La CGT a d'ores et déjà exigé que tous et toutes soyons revalorisé.e.s, les 500 millions d'€ mis sur la table par le gouvernement ne seront pas suffisants.

La CGT prendra toutes ses responsabilités en lien avec ses syndicats sur les territoires pour lutter et s'opposer à tout texte qui viendrait remettre en cause nos acquis sociaux et qui ne prendrait pas en compte les revendications portées par la CGT

L'heure n'est pas à la division, il s'agit de s'opposer à ce projet lamentable des organisations patronales pour gagner une convention collective unique et étendue de haut niveau. 200 000 salarié.e.s de notre secteur n'activité ne sont couverts par aucune convention collective du secteur car aucune n'est étendue.

**Soyons déraisonnables, tou.te.s ensemble exigeons que coûte que coûte les salarié.e.s soient rémunéré.e.s et travaillent dans des conditions dignes.**